



Le 9 juin 2017

Monsieur le Maire
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers

Objet : Rapport financier 2016 consolidé

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose le rapport financier consolidé de la Ville de Sept-Îles pour son exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, lequel a été transmis à la municipalité en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

Les activités financières de fonctionnement consolidées de l'exercice financier 2016 se sont soldées par un excédent à des fins fiscales de 3 649 966 \$, soit un excédent de 3 315 951 \$ provenant de l'administration municipale et un excédent de 333 995 \$ provenant des organismes contrôlés inclus dans le périmètre comptable de la municipalité.

L'excédent de l'administration municipale pour l'année 2016 s'explique principalement par un droit de mutation suite à la vente des actifs de Cliffs/Wabush pour un montant de 2 382 000 \$, des revenus d'intérêts pour la perception des taxes de plus de 500 000 \$ et par d'autres écarts de revenus et de dépenses totalisant 433 000 \$, et ce, comparativement au budget.

L'excédent de l'exercice financier 2016 pour fins fiscales de 3 315 951 \$ porte le surplus non affecté de la municipalité à 7 584 893 \$.

En 2016, la municipalité a réalisé des dépenses d'investissement totalisant 11 773 912 \$, consistant principalement à des investissements de 4 500 000 \$ pour la réfection de rues, 2 400 000 \$ pour le développement domiciliaire de Rochette 3 & 4 et 960 000 \$ pour terminer la construction du nouveau complexe aquatique.

.../2

En date du 31 décembre 2016, la dette à long terme de la municipalité s'établissait à 87 331 009 \$ dont un montant de 10 832 469 \$ à la charge du gouvernement du Québec et de tiers. La municipalité devra procéder au financement de travaux municipaux en cours pour une somme additionnelle de 1 703 258 \$, portant l'endettement total de la municipalité à cette date à 80 979 098 \$ (81 574 190 \$ au 31 décembre 2015). Le coût du service de la dette pour l'exercice financier 2016 s'élève à 10 117 215 \$ (9 178 592 \$ en 2015).

Concernant les indicateurs cibles de la politique de la gestion de la dette, le pourcentage de l'endettement au 31 décembre 2016 est de 127,4 % des revenus totaux (maximum 150 %) et le pourcentage du service de la dette est de 16,7 % des dépenses de fonctionnement et du remboursement de la dette (maximum 18 %).

Pour compléter, vous trouverez les états de la situation financière, des excédents de fonctionnement affectés et non affectés ainsi que des fonds réservés au document « Rapport financier 2016 - Sommaire de l'information financière consolidée ».

En terminant, je tiens également à préciser qu'il est possible de consulter le rapport financier 2016 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles au www.ville.sept-iles.qc.ca dans la section « **Budget et situation financière** » sous la rubrique « **La Ville** ».

Je demeure à votre entière disposition pour toute question relative audit rapport financier consolidé 2016.

Veillez accepter, Mesdames et Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Le trésorier et directeur des finances



Serge Gagné

p.j. Rapport financier 2016 - Sommaire de l'information financière consolidée
Rapport financier 2016 consolidé selon le formulaire prescrit par le MAMROT